



Autorité de Régulation des
Marchés Publics

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Commission de Règlement
des Différends

لجنة تسوية النزاعات

N° 092-2013 /A.R.M.P/CRD

رقم: _____ / من.ت.ص.ع / ل.ت.ت.ت

Nouakchott, le 24 AVR 2013 انواكشوط في

Le Président

الرئيس

AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a décidé, dans sa réunion du mercredi 24 avril 2013, de lever la suspension de la procédure du marché objet du DAON n°08/CPMP/SR/SSM/MDR/2013 relatif à la réalisation des travaux de construction d'un laboratoire d'analyse sol, eau et plantes à Foum Gleita, en vertu des articles 28, 41, 42 et 53 de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et des articles 36, 37, 41 et 43 du décret n°2011-111 du 08 mai 2011 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Le Président p.i.

Mohamed Abdellahi OULD MOHAMEDEN VALL dit Bellil

